



# XVIII CONGRES DE DROIT DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Paris, 5-8 Septembre 2006

## THEME 3 RISQUES PROFESSIONNELS : PROTECTION SOCIALE ET RESPONSABILITE DE L'ENTREPRISE

### ARGENTINE

Raul OJEDA

[RAOJEDA@trabajo.gov.ar](mailto:RAOJEDA@trabajo.gov.ar)

## I. QUESTIONS GÉNÉRALES

**1. Svp, il fournit des informations générales sur son système national de l'indemnification des risques du travail. Quand a été créé ? Quelles étaient les modifications principales présentées dans le système de leur création ?**

Le régime positif en matière des indemnifications par la maladie et des accidents industriels de travail professionnels a son origine dans la loi N°9,688 de l'année 1915, le corps normatif qui, avec des modifications successives, est demeuré en service jusqu'à l'année 1991, l'où a été remplacé par la loi N°24,028 bien que ce nouveau texte n'ait pas impliqué une rupture conceptuelle avec le précédent annulé.

, A été remplacé par la loi des risques du travail (L.R.T.) au moment où efficace, qui a sa base normative dans la loi N°24,557 de l'année 1995, qui a écrit l'utilisation 1/6/1996.

Cela a fait l'histoire historique à de grands contours, récapitule l'évolution d'un système normatif qui a eu les bornes limites et les caractéristiques suivantes.

### **Loi N° 9.688 de l'année 1.915 :**

- Système de responsabilité individuelle de l'employeur sans assurance obligatoire.
- À accidents produits relatifs de travail dans des activités dangereuses et exceptionnellement aux maladies professionnelles qui étaient effet exclusif du travail, dont l'énonciation de taxativa était responsable de l'autorité exécutive nationale. Les réformes normatives successives et la jurisprudence, prolongeaient les hypothèses d'indemnizables des accidents et des maladies.
- L'employeur de pourrait prendre une assurance pour les indemnifications. Le paiement de l'attention médicale était dans sa position (aide et pharmaceutique médicaux, fourniture de prothèses et orthopédia).

- sépare du système général de la responsabilité du code civil dans trois aspects principaux
  - réduction d' excellents budgets de la responsabilité
  - réduction d'eximentes causals
  - tarificación d' et limitation de la réparation à la perte de la capacité de laborativa.
- Paiement de preferredly sous la forme de loyer et pas comme des indemnifications de paiement unique
- Tutelle de degré de solvabilité de l'ouvrier
  - renfort d'irrenunciabilidad (prohibition du pacte du litis de quote-part)
  - le fond d' garantie pour couvrir l'insuffisance patrimoniale d'employeur
- Possibilité de décider du régime général du code civil, démissionnant au système spécial

Loi 12.631 de l'année 1940 : (elle modifie la loi 9.688)

- Regula partagé dans la responsabilité commune du modèle avec les entrepreneurs, exceptant aux loggings, agricole, aux bétail ou à pêcher.

Loi 18.018 de l'année 1968 : (elle modifie la loi 9.688)

- Establece une limite minimum de l'incapacité à inclure/être comprise dans la loi.

**Loi 18.913 de l'année 1970** : (elle modifie la loi 9.688)

- Amplía la définition de la maladie et accident industriel de travail, théorie de concausa.
- Amplía l'inclus/a compris des sujets.
- Establece complètement le paiement unique des indemnifications, partant du système des loyers, qui avaient été manqués en 1955 (Décret-Loi 650/55) et restituted en 1958 (Décret-Loi 4834/58).
- On permet à de prendre une assurance en faveur des employés travaillants ou.

Loi 19.233 de l'année 1971 : (elle modifie la loi 9.688)

- Modifica la désignation de l'inclus/a compris des sujets.
- Establece le mode du paiement des indemnifications, essayant de protéger les droites du fond de la garantie.
- Reglamenta le fond de la garantie, ses sources de financement et le calcul de la prescription des actions relativement à la collection au fond de la garantie.

Loi 20.272 de l'année 1973 : (elle modifie la loi 9.688)

- Sources de de financement suffisantes du fond de la garantie.

Loi 20.505 de l'année 1973 : (elle modifie la loi 9.688)

- Actualiza les quantités de maximum pour des dépenses de sepelio et d'indemnification aux réclamants légitimes.

Loi 21.034 de l'année 1975 : (elle modifie la loi 9.688)

- Actualiza les quantités de maximum pour des dépenses de sepelio et l'indemnification aux réclamants légitimes et modifie la formule de calcul.

**Loi 23.643 de l'année 1988** : (elle modifie la loi 9.688)

- Regula la responsabilité des entrepreneurs, des sous-traitants et des compagnies des services possibles, donnant la possibilité à l'ouvrier d'exiger les combine indifférent ou.

- Permette la demande directe à la compagnie de garantie
- Modifica la formule compensatoire et les dessus
- a mesuré Establece dans la protection sur le degré de solvabilité de la victime et le fond de la garantie.
- Modifica le calcul du salaire quotidien
- Modifica le calcul de la prescription
- Amplía les frontières des maladies professionnelles
- Modifica le règlement de la dénonciation de l'accident industriel de travail

**Loi 24.028 de l'année 1991 : (La loi 9.688 remplace)**

- reproduisent le système créé par la loi 9.688 et ses modifications successives. Leurs innovations principales sont :
- Loi compétente de quand l'option par la demande avec la sustentation dans le code civil a été exercée.
- On proclame que la réparation par la maladie inclura seulement l'incidence de travail et jettera les facteurs l'autre peuple au travail, ayant supprimé le concausa.
- modifient les dessus compensatoires

**Loi 24.557 de l'année 1995 : (La loi 24.028 remplace)**

- a eu lieu les changements substantiels, dont les caractéristiques sont déclarées plus vers le bas (pour voir # 2). On a lutté si on étaient un sous-ensemble de la sécurité sociale ou si une de responsabilité individuelle, jusqu'à ce que la Cour de Justice suprême de la nation il ait été envoyée en faveur de cette dernière position.

**Dto. 1278/01 de l'année 2001 : (la loi 24.557 de réforme)**

- Amélioration de indemnifications
- Establece un procédé pour l'identification individuelle des maladies n'incluant pas dans la liste

**2. Va-t-il comment le système organisé ? Comment finances ?**

Le reparatorio de système créé par Law 24.557 est organisé avec les caractéristiques suivantes :

- sûrement obligatoire pour des employeurs a privé le public et
- est possible la voiture-sûr pour des employeurs ce degré de solvabilité à pouvoir faire face aux avantages que la loi détermine (art3.2 L.R.T.). La voiture-sûr doit être autorisée par l'autorité de l'application.
- L'assurance de contrôlent les organismes privés qualifiés (garantie des risques du – A.R. le T. de travail)
- A.R.T doivent leur position les avantages en espèces et argent.
  - ils sont des avantages dans les espèces :
    - ❖ aide et pharmaceutique médicaux
    - ❖ Prothésis et ortopedia
    - ❖ réadaptation
    - ❖ Recalificación professionnel
    - ❖ service funèbre
  - ils sont des avantages en argent :
    - ❖ – de travail ILT- (100% d'incapacité de la température de la base d'entrée par maximum d'une année)

- ❖ sinon l'extérieur suffisamment la limite d'ILT pour la décharge définitive, le total permanent d'incapacité de travail (+ 66% T.O.) ou le partisan (+50% T.O.), entre dans une période de Provisoriaidad l'où un pourcentage de l'entrée se produit base par un maximum de 5 ans.
  - ❖ a par le passé obtenu la décharge définitive, une indemnification par l'incapacité de travail totale ou partielle, selon une formule eue le prix indiqué.
  - ❖ si la victime exige de l'assistance permanent d'une personne pour les actes élémentaires de sa vie (grand dissability) ajoute l'extrémité fixe à lui par mois, la vie.
- a assuré les employeurs assurés ni la voiture ne sont pas responsable des épaves et doivent payer, en outre, une amende au fond de la garantie (que des couvertures les employeurs d'insolventes).
  - Les finances de système de avec la partie aliquote une d'assurance, cette comptent sur une base réglée par l'autorité de l'application et les prix du marché. La possibilité existe de recevoir un diplôme basé sur la technologie de l'information sur le sinisterness comme activité en général et de la compagnie dans l'individu.

**2. Quelle est sa couverture (dans beaucoup de pays qu'elle n'inclut pas/comprend tous ouvriers salaire-gagnants) ? Quelles sont leurs exclusions principales (par exemple, petites compagnies, nonindustrialists de compagnies, ouvriers, domestique, à la maison occasionnels) ?**

Elles incluent obligatoirement dans la portée de la loi 24.557 :

- Employés civils de et employés du secteur public national, les provinces et leurs municipalités et la municipalité de la ville de Buenos Aires ;
- Ouvriers de dans la relation de la dépendance du secteur privé ;
- Personnes forcées par service de l'engagement possédé au gouvernement.

Elles incluent dans la portée de la loi 24.557, par le Dto. on doit dicter 491/97 (art 1° et 2°), mais une norme de la surveillance des risques du travail qui fixe son arrangement de partie aliquote :

- Ouvriers de domestique de ;
- Ouvriers d'indépendant de ;

Ils incluent dans la portée de la loi 24.557, mais son entrée est conditionnelle à une norme prescrite qui pas encore a été dictée :

- Ouvriers de cravate de par des relations de nonlabor ;
- Pompiers de volontaire de .

Dans les relations de nonlabor, déjà ils incluait par le Dto. 491/97 (art 3°) :

- réglé par le système de Pasantías a approuvé par le décret de N° les 340/92 et par le contrat de l'étude établi dans la loi N°24,465 (remplacé par l'art 1° de loi 25.013) et ses normes prescrites.
- a fait ceux en vertu de la réalisation de Beca.

Par définition légale (articles 21 et 99 de loi 20.744), les ouvriers occasionnels sont des ouvriers dans la relation de dépendance, raison pour laquelle avec des avantages de peu de durée ils doivent encore être assurés.

**3. Que risque que le système couvre ?**

Le système couvre les accidents industriels et les maladies de travail professionnels, selon les définitions suivantes :

- considère l'**accident industriel de travail** à tout le soudain et l'événement violent s'est produit par le fait ou dans l'occasion du travail, ou le passage entre l'adresse de l'ouvrier et le lieu de travail, tant que la victime n'aura pas interrompu ou n'aura pas changé ce passage près cause d'autres au travail.
- considèrent les **maladies professionnelles** ceux qui incluent dans une liste des maladies professionnelles qui élabore et passe en revue l'autorité exécutive, avec l'intervention obligatoire du Comité consultatif permanent tripartite créé par la loi. La liste identifie l'agent de risque, les images cliniques, l'exposition et des activités dans la capacité de déterminer la maladie professionnelle.
- **Les maladies de n'incluant pas dans la liste**, comme leurs conséquences, également considéreront des resarcibles si dans la mission tactique, la Commission médicale centrale (cour administrative créée par la loi) détermine comme causé par la cause directe et immédiate de l'exécution du travail, à l'exclusion de l'influence des facteurs attribuables à l'ouvrier ou à d'autres au travail.

Les suivants sont exclus de la couverture du système :

- Accidents industriels de travail de et les maladies professionnelles provoquées par le dolo de l'ouvrier ou de l'étranger plus grand de force au travail :
- préexistant au déclenchement des relations sociales et des incapacités créditées de l'ouvrier dans l'examen conduit de preoccupational selon les directives établies par l'autorité d'application.

#### **4.L'accident de passage inclut dans la couverture ? Dans la forme affirmative, comment la définit ?**

Car elle ont été déclarées précédently, le système inclut les accidents de passage, ceux qui sont définis de la manière suivante :

- considère l'accident industriel de travail à l'événement soudain et violent tout produit... (*omisis*)... ou dans le passage entre l'adresse de l'ouvrier et le lieu de travail, tant que la victime ne se sera pas interrompue ou n'aura pas changé ce passage cause près d'autres au travail.
- L'ouvrier de pourra déclarer par écrit avant l'employeur, et celui-ci dans les soixante-dix et deux (72) heures avant l'assureur, que l'itinere est modifié pour des raisons d'étude, d'accord à une autre utilisation ou d'attention de défectuosité et de parent direct de nonconvivente, doit se présenter/affichage le certificat convenable à la condition de l'employeur dans les trois (3) jours fonctionnants de requis

#### **5.Quelles relations existent, s'il y a elles, entre le système de la protection/d'indemnification des risques du travail et le système général de l'assurance de la maladie ?**

ContractLaw 20.744 de travail, impose la couverture économique des accidents et des maladies innocentes à lui à l'employeur, par une limite limitée (arts. 208à 212 L.C.T.).

Aussi bien, la loi 24.557 admet que les employeurs peuvent également contracter avec l'A.R.T cette couverture (art 26.4, inc. a), qui ne s'est pas prolongée réellement.

La couverture des avantages dans les espèces qui exigent ces accidents et les maladies est responsable du système national de l'assurance de la santé, contrôlée par les travaux sociaux (loi 23.660).

#### **6.Est possible pour écarter un ouvrier dans l'occasion de ses absences consécutives du travail à un risque de travail ? S'il est possible, est-ce qu'existe un certain procédé qui doit suivre avec cette intention ?**

Il est possible d'écarter un ouvrier dans l'occasion de ses absences consécutives du travail à un risque de travail et faire ne le nécessite pas aucune indemnification spéciale ni additionnelle. Le procédé pour le renvoi est lui-même qui arrête tout autre.

Sans dommages de eux, l'ouvrier endommagé continue de recevoir de l'A.R. les avantages dans les espèces jusqu'à sa décharge définitive et tous avantages en argent qui correspondent.

## II. RESPONSABILITÉS DE L'EMPLOYEUR

### 7. L'employeur a un engagement général d'empêchement ? Comment sanctionne son infraction ? Dans quels cas peut-elle avoir la responsabilité criminelle ?

L'employeur a la responsabilité principale dans la prévention des accidents industriels de travail et des maladies professionnelles.

- La norme générique de (art75 L.C.T.) établit dans leur premier paragraphe : « *L'employeur ceci forcé pour observer les normes légales sur l'hygiène et la sécurité dans le travail. et pour faire pour observer les pauses et les limitations la durée établie du travail dans la commande légale* ».

Jusque les normes légales de l'hygiène et de la sécurité à cette référence dans l'art. devient75 L.C.T., est le suivant :

- La loi 19.587 (année 1972), celui de est la norme générique en matière de prévention des accidents des maladies de travail et de professionnel.
- a mentionné la loi a été réglé par le décret 351/1979, la norme qui par ses huit annexes, règle en détail tous aspects d'atinentes à l'hygiène et à la sécurité dans le travail. Au moyen de décret 1057/2003, on autorise aux risques de Supervisionof du travail (Autarkic étant dans l'orbite du ministère du travail, de l'utilisation et de la sécurité sociale) à accorder des limites, pour modifier a annexé des valeurs, accords et les conditions établies dans le règlement et, au moyen de lequel sont approuvés par Decree 351/1979, ont fondé sa résolution, et pour dicter des normes complémentaires (article 2°). Dans l'exercice de ce corps enseignant « pour dicter des normes complémentaires », la surveillance des risques du travail a dicté une quantité prodigieuse d'atinentes de résolutions à la sécurité d'empêchement, d'hygiène et de travail.

L'infraction aux normes sur l'empêchement ceux qui sont différents dans leur quantité et dans l'autorité sont sanctionnés avec des fines (sans dommages des droites des victimes d'exiger la réparation), celui l'applique, si les infractions dans une inspection nomade sont détectées ou si cette inspection est motivée par une maladie d'accident industriel ou de professionnel de travail.

- si des infractions aux normes d'empêchement, à la santé et à la sécurité de travail dans une inspection nomade étaient détectées, l'autorité d'application sera l'organisme administratif provincial. La quantité et le destin des fines sont réglés dans ont annexé l'II de loi 25.212 (pacte fédéral du travail).
- si des infractions aux normes d'empêchement, à la santé et à la sécurité de travail en raison d'un accident industriel de travail étaient détectées ou la maladie professionnelle, l'employeur devra payer au fond de la garantie, une somme d'argent dont la quantité recevra un diplôme basé sur la pesanteur de l'infraction et dont la détermination sera responsable de la surveillance des risques du travail.

Dans la législation de l'Argentine il n'y a aucune disposition pénale spécifique pour l'infraction des normes d'empêchement, de la santé et de la sécurité de travail, bien que la plupart des auteurs qu'elle identifie précédemment aux fines mentionnées comme « une droite pénale de travail ».

Dans leur cas, les normes du général le code pénal pourraient être appliquées, qui établit des douleurs pour le homicide (arts. 79 et ssgtes.) et pour Lesiones (arts. 89 et ssgtes.) bien que la doctrine n'ait pas mûri le concept et les jurisprudenciales précédents n'existent pas sur le point.

### **8. Quels engagements ont l'employeur en matière de la protection de la vie et de la santé des ouvriers ? Comment est mis en application dans la portée de la compagnie ? Comment commande son exécution ?**

Selon He se dégage se la législation efficace, la nécessité d'employeur font tout celui qui soit à son extension pour empêcher des accidents et des maladies professionnels.

Sur l'individu, en plus de la norme générique de la loi 19.587 de l'art 75 LCT (déjà mentionné dans # 8) (d'année 1972) établissez (art 8°) :

- *« que tout l'employeur doit adopter et mettre dans la pratique les mesures appropriées d'hygiène et de sécurité de protéger la vie et l'intégrité des ouvriers, particulièrement dans la chose relative :*
  - *construction, à l'adaptation, à l'installation et à l'équipement des bâtiments et des lieux de travail en conditions environnementales et sanitaires appropriées ;*
  - *sur le positionnement et l'entretien des défenses et protecteurs des machineries et tous sorte d'équipements, avec les dispositifs de l'hygiène et de la sécurité que la meilleure technique conseille ;*
  - *fourniture et à l'entretien du matériel de protection personnel ;*
  - *opérations et aux processus du travail « .*

Les dispositions génériques dans le décret 351/79 (ou mentionné dans # 8) et le détail ceux dans de nombreuses résolutions à la surveillance des risques du travail (ou mentionné dans # 8) et dans quelques conventions collectives existent en outre.

Les compagnies ont la liberté la plus suffisante pour déterminer leurs politiques d'empêchement, santé et la sécurité dans le travail, accomplissent dedans autant les objectifs qui soulèvent les normes (pour voir # 10). La seule exception est donnée pour les appels « critiques de compagnies », cela doit sujet à un plan d'action qui établit l'assureur des risques du travail, qui aura en plus de la commande sa réalisation (loi 24.557 d'art 4°). Critique est considéré « compagnie » que cela détermine l'autorité d'application (surveillance des risques du travail), cela à cet effet devra considérer particulièrement, entre d'autres paramètres, le degré de réalisation de la norme d'hygiène et la sécurité dans le travail, aussi bien que l'index du sinisterness de la compagnie.

L'Inspectionof le travail est celui qui doit commander l'exécution des mesures appropriées de préserver la santé et la sécurité dans le travail. Le système de l'inspection du travail est intégré par le ministère du travail, de l'utilisation et de la sécurité sociale de la nation et des autorités provinciales du travail et de la ville indépendante de Buenos Aires, qui agira sous les principes de la co-responsabilité, de la Co-participation, de la coopération et de la coordination, de garantir son opération efficace et homogène dans tout territoire national (art 28. Loi 25.877). La même norme établit que à cet effet des accords seront célébrés et des actions exécutées avec les provinces et la ville indépendante de Buenos Aires et, à la date de ce rapport, sont petite les accords faits dans la matière. Notre constitution nationale est soutenue dans un système fédéral, dans lequel les sujets existent que les provinces ne peuvent pas déléguer dans la nation. C'est pour cette raison pour laquelle la puissance de la police en matière de la « qualité du travail » est dans la tête de chacun des gouvernements provinciaux.

### **9. L'employeur peut-il déléguer ses puissances en matière de la santé et de la sécurité dans le travail ? À qui et sur quoi effets ?**

Selon l'interprétation uniforme, l'employeur ne peut pas déléguer ses engagements en matière de la santé et de la sécurité dans le travail. Néanmoins, s'il peut déléguer ses puissances, et s'il le fait il est sous sa responsabilité.

L'employeur est – obligatoire dans certaines circonstances à compter sur le caractère interne ou externe des services de la médecine et de l'hygiène et de la sécurité dans le travail.

Sur le décret 1338/96 de point établit la quantité minimum d'heures pour recevoir des services de la médecine et de l'hygiène et de la sécurité dans le travail, basés sur la quantité d'ouvriers équivalents qui servent. (Ouvriers équivalents : le 100% des ouvriers destinés à la production, plus 50% des ouvriers administratifs).

Selon l'art 14 du décret mentionné, ils sont exceptés de l'obligation d'avoir l'attribution des professionnels et des techniciens dans l'hygiène et la sécurité les organismes suivants :

- Les établissements consacrés à l'agriculture, à la chasse, à la sylviculture et aux poissons, qu'ils ont jusqu'à QUINZE (15) ouvriers permanents.
- Les opérations agricoles par saison.
- Les établissements consacrés exclusivement à administratif charge de jusqu'à DEUX CENTS (200) ouvriers.
- Les établissements où des services de jusqu'à CENT (100) ouvriers sont développés au film publicitaire charge ou de, toutes les fois que ne sont pas manoeuvrés, ils stockent ou ils divisent les produits toxiques, inflammables, radioactifs et dangereux pour l'ouvrier.
- Les services médicaux sans internement.
- Les établissements éducatifs qui n'ont pas des usines.
- Les ateliers de réparations de des véhicules à moteur qu'elles emploient jusqu'à CINQ (5) ouvriers d'équivalent.
- Les endroits de la relaxation publique qui n'indiquent pas sur des secteurs destinés l'entretien, de moins de TROIS (3) ouvriers.

Dans les établissements où l'employeur est excepté pour avoir les services de la médecine et de la sécurité dans le travail, l'assureur des risques du travail devra prêter conseil nécessaire afin de favoriser la réalisation de la législation efficace de la part de l'employeur.

#### **10. Organizations ou établissements externes d'Existent à la compagnie qui peut collaborer avec l'employeur en matière de la protection de la santé dans le travail ? S'il y a de eux, qui sont leur nature et concours ?**

En plus de la collaboration que les offres aux services de la médecine et de l'hygiène et la sécurité dans le travail ont réglée dans le Dto. 1338/1996 (pour voir # 10), l'employeur compte suivant les recommandations que, en matière de la protection de la santé dans le travail, à lui l'assureur des risques du travail formule. Ces recommandations peuvent avoir l'origine dans deux situations totalement différentes :

A) Quand on est des activités spéciales dans lesquelles l'employeur est excepté pour avoir les services de la médecine et de la sécurité dans le travail, dans ce cas l'assureur des risques du travail devra prêter conseil nécessaire afin de favoriser la réalisation de la législation efficace de la part de l'employeur. Ces activités sont :

- Les établissements consacrés à l'agriculture, à la chasse, à la sylviculture et aux poissons, qu'elles ont jusqu'à QUINZE (15) ouvriers permanents.
- Les opérations agricoles par saison.
- Les établissements consacrés exclusivement à administratif charge de jusqu'à DEUX CENTS (200) ouvriers.



- Les établissements où des services de jusqu'à CENT (100) ouvriers sont développés au film publicitaire charge ou de, toutes les fois que ne sont pas manoeuvrés, ils stockent ou ils divisent les produits toxiques, inflammables, radioactifs et dangereux pour l'ouvrier.
- Les services médicaux sans internement.
- Les établissements éducatifs qui n'ont pas des usines.
- Les ateliers de réparations de des véhicules à moteur qu'elles emploient jusqu'à CINQ (5) ouvriers d'équivalent.
- Les endroits de la relaxation publique qui n'indiquent pas sur des secteurs destinés l'entretien, de moins de TROIS (3) ouvriers.

B) Quand l'employeur est décrit comme des « critiques de compagnie » (pour voir la définition dans # 9). Dans ces cas, selon l'article 4° de la loi 24.557 (texte selon Dto. 1278/00), les assureurs des risques du travail devront exclusivement établir pour chacun des compagnies ou des établissements considérés critiques, de la conformité auxquels il détermine l'autorité d'application, un plan d'action qui contemple la réalisation des mesures suivantes :

- L'évaluation périodique des risques existants et de son évolution ;
- Les visites périodiques de la commande de la réalisation des normes de la prévention des risques du travail et du plan d'action ont élaboré dans la réalisation de cet article ;
- Définition des mesures correctives qui devront exécuter les compagnies pour réduire aux risques identifiés et au sinisterness enregistré ;
- Une proposition de qualification pour l'employeur et les ouvriers en matière de la prévention des risques du travail.

L'ART et les employeurs seront forcés pour informer à la surveillance des risques dans le travail ou aux gestions de JOBS provinciales, selon correspond, à la formulation et au développement du plan d'action.

**11. Quels engagements est-ce que l'employeur en matière de la sécurité et de la santé dans le travail des ouvriers des troisième compagnies, par exemple des ouvriers ont faits à son disponible par une compagnie de travail provisoire, ou à des ouvriers des entrepreneurs ou des sous-traitants de compagnies qui exécutent des travaux dans un travail dont il est la personne principale responsable ?**

La question est réglée dans l'art 12, Dto. 491/97, celui sembleraient parler seulement à l'assurance, mais comportent également les fonctions d'empêchement.

En effet, l'industrialist principal doit respecter l'obligation d'exiger son entrepreneur, sous-traitant ou à la compagnie des services possibles la certitude de avoir contracté une assurance et pour maintenir la politique paye ou, dans son défaut, dont lui a été autorisé à fonctionner comme voiture-assuré. S'il ne faisait pas, devra lui verser la partie aliquote ceux sur l'assureur, pouvant même maintenir des paiements qui doivent faire à eux par leurs services dus de partie aliquote de limite surmontés.

La même norme établit que l'affiliation de l'entrepreneur, du sous-traitant ou du cessionnaire à autorisé pour travailler, ou de son estimation de garantie pour accéder au régime de l'autoseguro, devant exempté au principal, contractant ou affectant à industrialist de toute la responsabilité par des risques du travail le personnel occupé par ceux et leurs réclamants légitimes, à l'exception simple de l'acceptation du dolo prévue en article 1072 du code civil.

Dans la synthèse, l'industrialist principal qui effectuent le devoir à un pour exiger les certitudes de l'assurance et de son paiement, est exempté pour être responsable de la sécurité du personnel de son entrepreneur, sous-traitant et des compagnies des services possibles, parce qu'il ne serait pas responsable des dommages, excepté le cas du dolo.

Il ne reste aucune résolution dans les plaintes juridiques de ceux qu'ils essayent de dessiner pour l'application de cette norme et de conduire contre l'industriel principal par la responsabilité générale de la sécurité (art 75 LCT), celui qui prolongerait le personnel des entrepreneurs, sous-traitants et des compagnies des services possibles par l'application des normes générales de la solidarité (29 arts. 30 et BRI LCT).

Une série de résolutions de la surveillance des risques du travail existe (pour voir # suivre) qu'il force le principal à diagrammer la sécurité charge quand les contrats ou les sous-contrats charge de les exécuter dans son établissement. Car les résolutions s'opposent à la chose disposée dans la loi, d'accord il finit de relater, serait douteux son ejecutoriedad.

### **12. Comment organise la prévention des risques de travail quand deux compagnies ou plus l'actionnent dedans lui-même emplacement de travail ?**

Dans le cadre de la délégation normative qui a eu lieu en faveur de la surveillance des risques du travail, on a dicté trois normes qui forcent les compagnies à coordonner ou subordonner des démarches préventives, quand elles l'actionnent dedans lui-même emplacement de travail.

Programme pour la prévention des accidents des maladies de travail et de professionnel dans Pymes. Résolution SRT N° 01/05, modifié par Resolution 1579/05.

Programme pour la réduction d'accidents mortels. Résolution SRT N° 1721/04, modifié d'ici 1392/05.

Programme pour les compagnies qui n'ont pas amélioré l'empêchement (critiques de compagnies). Résolution SRT N° 1139/04, modifié d'ici 1270/05.

Dans tous cas la compagnie principale coordonne les fonctions d'empêchement. S'il n'y avait pas principal, les compagnies égales doivent célébrer des accords d'empêchement, avec leur ART.

## **III. PROBLÈMES PARTICULIERS**

### **13. Dans quelle mesure les risques psychiques en vue de déterminer la responsabilité de l'employeur sont pris en considération (par exemple pour empêcher l'effort dans l'endroit avec le travail) ?**

En Argentine le contenu du concept du travail de conditions et d'environnement seulement de Trabajo (CYMAT) dans la portée d'universitaire et quelques secteurs de l'utilisation publique.

La législation elle pas contemple aux risques psychiques pendant que les éventualités de resarcibles raisonnent pourquoi n'existent pas les mesures préventives dans un tel sens l'un ou l'autre. Elles pourraient obtenir à que ce soit dans un certain cas précis, quand on le démontre avant que la Commission médicale centrale (organisme administratif de maximum pour dissoudre des conflits) qui la pathologie provoquée par la cause directe et immédiate de l'exécution du travail, à l'exclusion de l'influence des facteurs attribuables à l'ouvrier ou à d'autres au travail (conf. Art 6, aparado 2, interjection b) de la loi 24.557).

Les discussions sur le CyMAT et l'effort dans la portée de travail ont lieu dans la portée de l'utilisation publique, dans laquelle aussi le développement des normes pour empêcher la violence de travail est avancé, comme une des causes possibles de l'effort. Quelques lois provinciales existent pour empêcher la violence de travail et le harcèlement sexuel (des provinces de Buenos Aires, de missions, de Fe de Santa, de Tucumán et de Jujuy, en tant qu'ainsi aussi dans la ville indépendante de Buenos Aires) et dans le congrès national a des projets parlementaires de l'état 7 de loi sur le sujet, pour régler la situation dans l'administration publique nationale et ses êtres décentralisés.

Le national de constitution, en sa BRI de l'article 14 (ou nouveau), établit dans la partie convenable que « *le travail sous ses formes diverses appréciera la protection des lois, ceux qui assurera l'ouvrier : dignes et équitables états de travail...* ».

Dans la portée de l'utilisation privée, la loi de contrat du travail limite la faculté de la direction de l'employeur, établissant qui doit préserver et améliorer les droits personnelles de l'ouvrier (art 65). L'employeur peut modifier les formes et les modalités du travail, toutes les fois qu'il n'endommage pas moral l'ouvrier (art 66). Il pourra effectuer des commandes personnelles pour protéger ses marchandises, mais ceux-ci ne doivent pas affecter la dignité de l'ouvrier (art 70 et 71). Cet examen des normes les plus importantes (à côté de la constitution nationale), dans la portée de l'utilisation privée, est appelé généralement pour la dénonciation contractuelle avec la bonne cause en raison de l'opposé, mais les cas dans lesquels en outre les appels psychologiques des dommages entre eux, comme cela sont peu motive cette question.

#### **14. Peut être engagé avec l'employeur aux mesures de prise de garantir aux non-fumeurs d'ouvriers une atmosphère de travail libre de tabac fument ?**

Ce qui est réitéré qui, de même qu'a été maintenu dans # 14, en Argentine le contenu du concept du travail de conditions et d'environnement seulement de Trabajo (CYMAT) dans la portée d'universitaire et que les avances plus grandes sur le sujet (bien que modeste) ont eu lieu dans la portée de l'utilisation publique, dans les résolutions émises quelques par ministères qu'elles interdisent pour fumer dans la portée du travail. Les mêmes qu'il se produit aux compagnies multinationales, celle ont volontairement imposé la norme interne dans un tel sens.

Un projet de loi dans le congrès national existe avec ce qu'il est essayé d'interdire pour fumer dans l'atmosphère du travail, poussé par le ministère de la santé de la nation.

#### **15. Les restrictions d'Existent au métier de certains groupes dans les activités ou charge qu'exposition elles aux risques pour lesquels elles sont particulièrement vulnérables (par exemple, prohibition de certains travaux plus petits ou aux travailleuses actives embarrassé, possibles) ?**

Autant pour les femmes que pour les mineurs entre 14 et 18 ans, elles régissent les dispositions suivantes de la loi de contrat du travail :

- Il est interdit pour passer commande à l'exécution des travaux à la maison aux femmes occupées dans des quelques lieux ou une dépendance différente à la compagnie. (191 arts. 175 et)
- Il est interdit pour occuper aux femmes et aux mineurs dans les travaux qui ont le caractère laborieux, dangereux ou malsain (191 arts. 175 et)

Le respect aux mineurs, régite les dispositions suivantes de la loi de contrat du travail :

- Il est interdit aux employeurs pour occuper des mineurs de quatorze (14) années dans n'importe quel type d'activité, persécute ou de nonaims de bénéfice (art 189).
- Il ne pourra pas faire attention plus petite de quatorze (14) à dix-huit (18) années dans aucun type de charge pour plus de six (6) hebdomadaires quotidiens ou trente et six d'heures (36), sans dommages de la distribution inégale des heures réalisables (art 190)
- Le jour des mineurs de plus de seize (16) années, l'autorisation précédente de l'organisme administratif, pourra se prolonger à huit (8) hebdomadaires quotidiens ou quarante et huit d'heures (48) (art 190).
- Il ne sera pas possible d'être les mineurs occupés d'un ou un autre sexe dans les travaux nocturnes, étant compris comme tels l'intervalle entre les vingt (20) et six (6) heures du jour suivant. Lorsqu'il s'agit des établissements de fabrication qu'elles développent charge à trois tours quotidiens qui incluent les vingt-quatre (24) heures du jour, la période de la prohibition absolue jusque l'utilisation des mineurs, sera régi par ce titre et la chose disposée en article 173, dernière pièce, de cette loi, mais seulement aux hommes plus petits de plus de seize (16) années. (Art 190)
- Aux effets des responsabilités et des indemnifications prévues dans le travail de législation, en cas d'accident industriel de travail ou de la maladie du mineur, si une partie

de charge interdit à son respect est vérifié pour être sa cause, ou effectué en conditions que l'infraction moyenne à leurs conditions, est considéré par ce fait simple à l'accident ou les maladies comme la résultante du défaut de l'employeur, sans admettre l'essai dans l'opposé. (Art 195)

- Si l'accident ou la maladie obéira au fait circumstantialy pour être le mineur dans un emplacement de travail dans lequel illicite ou sa présence sera interdite, sans connaissance de l'employeur, celui-ci pourra prouver son manque de défaut. (Art 195)

**16. Peut être rendu responsable à l'employeur par des dommages dans la santé des ouvriers de dimanantes de l'utilisation des produits ou des substances dont la nocivité n'a pas été connue dans le moment de son utilisation ou dont les effets nuisibles seulement peuvent être appréciés à long terme (par exemple l'amiante) ?**

La réponse est affirmative et la couverture des avantages en espèces et argent serait responsable de l'assureur des risques du travail.

Dans un tel sens, la victime devrait exiger à la Commission médicale centrale qui détermine que c'est les maladies professionnelles provoquées par la cause directe et immédiate de l'exécution du travail, à l'exclusion de l'influence des facteurs attribuables à l'ouvrier ou à d'autres au travail. (Art 6, séparé 2, interjection b, loi 24.557)

**17. L'employeur peut exiger que les postulantes à une utilisation sont mis à un essai génétique ou à un essai de détection du SIDA/VIH en vue de déterminer s'ils sont convenables pour un travail qui les exposerait à un risque pour lequel ils peuvent être particulièrement vulnérables ?**

L'employeur ne peut pas faire à aucun un essai de la détection du SIDA/VIH, à moins que l'ouvrier prête le consentement volontaire. (Loi nationale de SIDA, N° 23.798)

**18. Un ouvrier peut-il se retirer d'une situation de travail en ce qui concerne laquelle il a des raisons raisonnables de considérer qu'il implique un danger pendant sa vie ou sa santé ?**

Une disposition spécifique n'existe pas sur le point.

Les voix autorisées dans la doctrine existent et quelques échecs, celui justifieraient ainsi une attitude par opposition à un sérieux et le danger imminent, basé sur des dispositions du code civil au lequel ils permettent à l'endetté d'un avantage de le maintenir jusqu'à ce qu'autant le créancier laisse être dedans amarrent le respect au sien le préexistence (art 510 et 1201). C'est-à-dire, on le justifierait que l'ouvrier maintient son avantage, si l'exécuter courait un danger sérieux et imminent dans la sa vie ou santé.

## **IV. RÉPARATION DES RISQUES DU TRAVAIL**

**19. Quels avantages garantissent leur système national de la réparation des risques du travail ? Comment est administré ? Peut être nié, et dans que ce soit quel cas pouvez ?**

Garantie des risques du travail ou les employeurs voiture-assurés ils doivent sa position les avantages en espèces et argent.

- ils sont des avantages dans les espèces :
  - ❖ aide et pharmaceutique médicaux
  - ❖ Prothèses et ortopedia
  - ❖ réadaptation
  - ❖ Recalificación professionnel
  - ❖ service funèbre
- ils sont des avantages en argent :

- ❖ – de travail ILT- (100% d'incapacité de la température de la base d'entrée par maximum d'une année)
- ❖ sinon l'extérieur suffisamment la limite d'ILT pour la décharge définitive, le total permanent d'incapacité de travail (+ 66% T.O.) ou le partisan (+50% T.O.), entre dans une période de Provisoriaidad l'où un pourcentage de l'entrée se produit base par un maximum de 5 ans.
- ❖ a par le passé obtenu la décharge définitive, une indemnification par l'incapacité de travail totale ou partielle, selon une formule eue le prix indiqué.

L'A.R.T peut refuser les avantages à la victime quand ils ont eu des doutes sur l'origine de travail des dommages, ou quand en dehors de litigieux si l'éventualité est incluse/comprise dans le système.

Afin de dissoudre ces polémiques, un système administratif, composé des organismes publics administratifs a dénommé les Commissions médicales a été créé. Par opposition à une opinion d'une Commission médicale régionale, il est possible d'être recouru avant que la Commission médicale centrale ou le juge du travail (cette dernière option résulte de Fallo de la Cour de Justice suprême de la nation, de 7/9/2004, dans des voitures « se retranchent, ange c/Alberdi saints SA de Cerámica. », cela inconstitutionnel avoué la norme qu'il a établi que la ressource a dû interposer avant l'art fédéral 46.1 L.R.T. de – de justice).

**20.Les avantages en argent ont le prix indiqué ou le salarié peut-il essayer la réparation intégrale des dommages subis ? Le salarié peut-il choisir entre exiger une indemnification eue le prix indiqué selon la loi spéciale ou une indemnification intégrale selon la droite de terrain communal ? Dans quelles conditions ?**

Les avantages en argent ont le prix indiqué avec une formule qui combine la perte de capacité fonctionnelle, le salaire de la victime et l'âge (par rapport au jubilaria d'âge).

Selon l'art. les 39.1 des victimes de la loi 24.557 ne peuvent pas essayer la réparation intégrale des dommages subis, sous les normes du code civil. Néanmoins, avec la date 21/9/Cour 2004 de Justice suprême de la nation il a déclaré l'unconstitutionality de cette prohibition (dans des voitures « Aquino, Isacio c/Industriales SA s Servicios de cargaison/loi 9688 d'accidents »), raison pour laquelle aujourd'hui peut exiger l'indemnification eue le prix indiqué du système et de la différence qui pourraient correspondre à lui pour la réparation intégrale.

**21.Les fonds spéciaux d'Existen avec l'objet pour garantir la réparation des dommages causés à la vie ou à la santé des ouvriers dans l'occasion de l'utilisation d'un produit ou des substances dont la nocivité n'a pas été prouvée aux moments de son utilisation, ou dont les effets nuisibles seulement peuvent être énoncés à long terme (par exemple l'amiante) ?**

Selon le régime efficace, la réparation des dommages causés à la vie ou la santé des ouvriers dans l'occasion de l'utilisation d'un produit ou des substances dont la nocivité n'a pas été prouvée aux moments de son utilisation, sera responsable de l'assureur des risques du travail qui a efficace sa politique avec l'employeur à l'heure de la première manifestation d'invalidante (art 47.1. LRT.).

Quand l'éventualité avait provenu d'un processus développé par le temps et les circonstances tels qu'ont été démontrés qu'il y avait citation ou doit avoir eu la citation à l'ART différent ; L'ART forcé au paiement selon le paragraphe précédent pourra à la répétition du repos les coûts des avantages payés ou accordés aux paiements conduits, dans la proportion dans laquelle chacune de elles est responsable selon le moment et l'intensité pour l'exposition au risque. (Art 47.1. LRT.).

Au moyen de décret 590/1997 que les fonds fiduciaires pour des objectifs spécifiques ont été créés, cela sont financés par une contribution fixe qui effectue chaque respect d'employeur à

chaque ouvrier dénoncé. Le fond est administré par l'A.R.T et a en tant que seulement destin payant les avantages en espèces et argent de perceptivas qui exigent des hipoacusias.

## **V. PAPIER DES REPRÉSENTANTS DES OUVRIERS DANS LA PORTÉE DE LA PROTECTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DANS LE TRAVAIL**

**22.Organisé comment va-t-elle la participation des ouvriers dans la portée de la compagnie en vue d'améliorer l'hygiène et la sécurité de travail et d'empêcher les risques avec le travail ? Comités d'Existen d'hygiène et de sécurité, et dans ce cas qui est sa composition, de quels puissances et corps enseignant a et quels droite et garanties apprécient leurs membres ? Reciben qu'une certaine formation s'est relié à ses fonctions et responsabilités ? Tienen droit à faire servent par les experts externes la compagnie ?**

Dans la législation de l'Argentine les comités de l'hygiène et de la sécurité n'existent pas. Quelques compagnies multinationales les ont créés volontairement, bien que sans elle apparaisse au moins dans les conventions collectives.

La participation des ouvriers dans la portée de la compagnie en vue d'améliorer l'hygiène et la sécurité de travail et d'empêcher les risques avec le travail, est dans la tête de tels qu'exerciez leur représentation gremial générale, c'est-à-dire, aux délégués de personnel, choisis selon les prévisions de l'art 40 de la loi 23.551, celui qui fixent entre les fonctions des délégués : « *Pour vérifier, l'application des normes légales ou conventionnelles, pouvant participer à elles inspection qui a l'organisme administratif le travail* » (art 43, inc. a).

La formation qui dans la matière peut recevoir, dépend de l'union à laquelle elles appartiennent, parce que les normes n'existent pas cette force à pas des acteurs du système pour fournir cette qualification spécifique.

Selon l'expérience, il serait très difficile que les délégués s'occupent avec des professionnels dans la matière, puisque les normes n'existent pas cette force l'employeur pour permettre l'entrée aux établissements.

## **VI. D'AUTRES QUESTIONS**

**23.Présentez n'importe quelle autre question qui dans la loi ou la pratique de leur pays a la relation avec ce sujet et n'a pas traité svp en ce questionnaire.**

Au moyen d'un document daté les 10 de décembre de 2004, du ministère du travail, d'utilisation et de sécurité sociale de la République de l'Argentine ont fixé les lineamientos d'une première ébauche de réforme à la loi N°24,557, sur des risques du travail.

Sans dommages dont prochains leurs points principaux sont décrits, il est offert à M. Relatores pour répondre le questionnaire encore si la sanction de la part du congrès national de cette une ou une autre réforme avait lieu :

Points principaux de la première ébauche de réforme :

1. La loi des risques du travail et la loi de l'hygiène et la sécurité dans le travail sont reformulées intégralement, fondant le résultat dans un corps normatif simple.

2. Le système est réaffirmé changeant le paradigme. Devant une première ébauche qui en 81 articles propose cent de réformes, pour réaffirmer le système il doit comprendre que l'existence d'un régime avec l'assurance obligatoire est ratifiée (avec les fonds de réservation et de garantie), responsable des directeurs privés, avec des avantages en espèces et argent qui ont comme des caractéristiques l'automaticité et l'urgence. Dans le document mentionné, par le décalage du paradigme un expose le positionnement dans un endroit prioritaire des mesures et des actions diverses en faveur de l'empêchement.

3. Le texte est reformulé le faisant compatible avec la constitution nationale. Selon un de travaux classiques sur le soumis <sup>1</sup>[1] [1] peut être indiqué, au premier regard et seulement sur « les normes des nudales », 29 défauts d'unconstitutionality. Certains d'entre eux déjà ont été déclarés dans le siège juridique et il ne jette pas qu'une étude détaillée de la norme prescrite jette un plus grand résultat.

4. Selon le document mentionné, il essaye une plus grande sécurité légale pour les acteurs du système, au moyen de l'ajustement du texte à la constitution nationale et l'attribution de l'espace libre roule dans le système pour chacun de eux.

Un certain LINEAMIENTOS en matière d'EMPÊCHEMENT

5. Rétablissement de la présence de l'état. Dans le document on l'expose qu'on le considère essentiel que l'état récupère son roulement en matière de l'empêchement. À cet effet il érige au MTESS comme l'autorité d'application, avec ces lignes d'attachement :

1. La dictée des normes prescrites
2. La diffusion et la qualification
3. La coordination de l'inspection (loi 25.877)
4. La sanction.

Dans cet arrangement, la surveillance des risques du travail devra sa position exercer une commande active sur l'A.R.T et les compagnies d'autoaseguradas, jusque tous engagements que la loi impose à eux comme des directeurs des avantages en espèces et argent, mais laissera avoir des attributions en matière de l'empêchement.

6. Elle est essayée pour enrichir l'engagement des employeurs et de l'ART avec l'empêchement, au moyen de la redéfinition des rouleaux des pièces, ceux qui dans quelques sujets aujourd'hui sont exposés dans la forme confuse et autres superposés.

7. L'intervention de la troisième, ou en louant ou subhiring de la cession de services, totale ou partielle de l'établissement, utilisation du personnel des compagnies des services possibles est réglée ou quand, par toute autre cause, les travaux ou les services de deux concourent dans un même établissement ou plus d'employeurs.

8. La négociation collective pour la dictée du règlement spécifique par activité et de la dimension des compagnies est fomentée, pour éviter une norme générique comme ce qu'aujourd'hui elle règne.

9. L'intervention se produit il aux ouvriers dans la mesure préventive charge, au moyen de l'incorporation à la structure de la compagnie de « a mélangé des comités d'empêchement, de santé et de sécurité » (pour des compagnies de plus de 50 ouvriers) et des « représentants dans l'empêchement, la santé et la sécurité » (pour des compagnies de moins de 50 ouvriers).

10. La consécration spécifique de la droite de la conservation de charge de l'ouvrier est prévue, avant un danger sérieux et imminent et, dans la symétrie, l'engagement de l'employeur se fixe pour arrêter le travail ou le service avant les mêmes circonstances.

11. En matière des droites des ouvriers, en plus de la conservation de sa santé et sécurité, on le prévoit qu'elles indiquent sur suffisante la droite de l'information, particulièrement en ce qui concerne :

- tout l'examen de la santé qui est faite
- risques de activité à faire

12. Prix et punitions d'arbre de Prehorseradish pour les compagnies, au moyen de citations qui contemplent que les compagnies avec un plus grand sinisterness auront la partie aliquote la plus grande d'assurance.

---

[1] [1] « loi sur des risques du travail. Aspects constitutionnels et procéduraux ». ACKERMAN de Mario et BARATTES d'ange de Miguel. ED. Rubinzal Culzoni, Sta. Foi. 1999.

Un certain LINEAMIENTOS en matière d'ASSURANCE, d'ÉVENTUALITÉS ET de RÉPARATION

13. L'entrée des organismes sans objectifs de bénéfice sera facilitée (Mutuales des employeurs), avec une telle condition requise de constitution qui l'A.R.T.

14. La création de l'ART bipartite. par la négociation collective est rendu possible.

15. Le système de la liste des séjours professionnels des maladies, pour lui accorder le previsibility au coût de l'assurance. L'incorporation initiale dans la liste des maladies aujourd'hui non identifiées est prévue (avec la position au FFEP par deux ans), particulièrement ceux qui exigent aujourd'hui l'intervention des Commissions médicales.

En outre on crée un mécanisme qui est considéré plus efficace et rapide pour l'incorporation des maladies nonanticipated à l'origine, ceux qui également seront avec la position au FFEP par deux ans, de la manière d'éviter son impact immédiat dans la partie aliquote une.

En conclusion, un système de l'identification individuelle des maladies n'incluant pas dans le L.E.P se fixe., dont les avantages seront avec la position au FFEP. Son procédé investit efficace (le Dto à l'heure actuelle. 1278/2000), et avant que la dénonciation de l'ouvrier accèdent automatiquement aux avantages, étant candidat sortant sur l'ART. pour lancer le procédé de la détermination de sa nature de travail (dans les 15 jours de la dénonciation) devant les Commissions techniques.

16. On le prévoit que le Cancer et la silicose comptent sur un chemin spécial de compter la prescription.

17. Il est essayé pour présenter dans le texte légal une balance ou une table des incapacités (aujourd'hui efficaces par le décret) avec l'intention d'uniforming au niveau national l'évaluation sur le sujet.

18. Par opposition aux dommages, le système des avantages dans les espèces et de l'argent prévu dans le LRT est ratifié. Les améliorations des dinerarias seraient les suivantes :

- mise à jour d' bases d'entrée pendant la période de la réadaptation.
- prolongation d' limite maximum de l'incapacité de travail de la température.
- élimination d' période de l'incapacité de constante de Provisory.
- l'amélioration d' de l'extrême fixe la vie mensuelle par grand Dissability.
- modification d' formule compensatoire.

19. Le système eu le prix indiqué reste l'indemnification, modifiant sa formule de calcul. Dans un tel sens, on s'est mis à incorporer également au texte que la formule a créé de Caso « Vuotto c/Telefunquen » (CNAT, S III), bien connu à l'intérieur du pays comme la « formule de maréchal », qui est celle qui emploie aujourd'hui la plupart des cours du pays pour calculer les réparations intégrales dans les actions avec la base dans le code civil. Avec l'incorporation de cette formule au système, il est essayé pour éviter le litigiosidad inutile.

Car la formule a certains défauts parce qu'elle répare des incapacités fonctionnelles et il est seulement insuffisante à l'heure des indemnifications calculatrices pour des ouvriers avec l'avant-poste d'âge, arbre de prehorseradish les corrections suivantes :

- la limite de amortissement du capital ne sera jamais inférieure à 5 ans.
- additionne un 20% à lui par des dommages additionnels (avec le plancher de 30% de l'incapacité),
- fixe un plancher social par le point d'incapacité (\$ 1.000),
- fixe un plancher par l'incapacité et la mort absolues (\$ 150.000)
- on élimine le tous dessus.

20. Dans la première ébauche on le prévoit que dans tous cas, la victime a droit aux avantages dans des espèces et elles de remplacement le salaire (ILT). Une fois qu'il sait



avec certitude la quantité pour percevoir par les indemnifications du système, il pourra l'accepter ou choisir de lancer une action civile dans le siège de travail.

S'il décidait de l'action civile, il aurait déjà acquis les avantages dans les espèces et les salaires par ILT. L'option excluante par l'action civile n'implique pas la démission à ces avantages, comme ainsi à ce qu'elles ne correspondent pas non plus par « grand dissability », si en dehors du cas.

Si l'action civile étaient favorablement bienvenue, l'ART devra déposer la quantité qui avait correspondu à lui à l'annulation dans le système. Si l'action civile étaient misestimated, la quantité qui avait dû payer l'ART. dans le système, elle devra se déposer au coeur de la réservation,

21. Le mode du paiement des indemnifications est modifié.

Les indemnifications qui correspondent à une plus petite incapacité à 50% de T.O., seront payées dans le paiement unique.

En indemnifications qui correspondent à une plus grande incapacité à 50% de T.O, la victime ou ses réclamants légitimes elles auront une option : pour percevoir dans le paiement unique l'indemnification, ou pour percevoir une indemnification par les dommages (avec des montants supérieurs à les fixes à l'heure actuelle) et un loyer de la vie qui compense son revenu avant la perte de sa capacité de laborativa. S'il décidait du loyer, avec He lui-même capital technique nécessaire pour le contracter il pourra décider également d'un loyer périodique.

La vie bénéficie de grand dissability, mais de séjour de cuadriplica leur quantité (à \$ 1000 ceux mensuels).

22. On le prévoit pour modifier le système de la gestion des polémiques. Les Commissions médicales existantes par les organizations administratives spécialisées dans les accidents et les maladies du travail sont remplacées.

Sa concurrence aux sujets est strictement délimités les médecins et elle est permise les pièces pour leur assigner d'autres sujets volontairement (comme par exemple, la détermination de l'accident dans l'itinere).

Contre la chose résolue par l'organization administrative locale une ressource pourra interposer avant l'organization administrative régionale. De résolu là, une action sera qualifiée avant que les cours compétentes du travail, basées sur le règlement dans les codes procéduraux locaux.

\* \* \* \* \*